Non respect d'une interdiction (galerie marchande)

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 22 avril 2004

Malgré des affichettes indiquant l'interdiction de fumer, la galerie marchande du polygone à Montpellier est toujours enfumée. Les cafés mettent des cendriers à la disposition des clients, et même le personnel de sécurité fume. Il est très désagréable de se retrouver sur un escalator derrière un fumeur qui tient sa cigarette devant votre nez ! Y a t'il un moyen de demander que l'interdiction signalée sur les portes d'entrée soit respectée ?

Merci d'avance

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes, puis la méthode pratique proposée par DNF pour obtenir le respect de la protection contre le tabagisme.

A condition que vous puissiez nous fournir avec précision le nom du responsable de la galerie marchande (espace collectif) et des commerçants fauteurs de trouble, DNF peut, dans une démarche amiable tenter de faire appliquer la loi dans cet espace. DNF peut également vous apporter son aide à tout moment pour aborder une approche plus contraignante.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac